

Habilitation Electrique

• personnel non électricien

Objectifs :

Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité.

Durée :

2jours.

Public :

Personnel qui doit effectuer des travaux d'ordre non électrique dans des locaux réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension et en conséquence posséder une habilitation adéquate. (changement d'ampoule, réarmer un disjoncteur, ...)